

## Annexe aux Termes Finaux

### Résumé spécifique à l'émission

Section A – Introduction contenant des avertissements
<b>Avertissements</b>
<p>a) Le présent résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus.</p> <p>b) Toute décision d'investir dans les valeurs mobilières doit être fondée sur un examen exhaustif de ce Prospectus par les investisseurs.</p> <p>c) Les investisseurs pourraient perdre tout (perte totale) ou une partie de leur capital investi.</p> <p>d) Lorsqu'une action concernant les informations contenues dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, il est possible que l'investisseur plaignant doive supporter, en vertu de la législation nationale, les coûts de traduction du Prospectus y compris les éventuels suppléments, ainsi que les Termes Finaux correspondants, avant le début des procédures judiciaires.</p> <p>e) Seules peuvent voir leur responsabilité civile mises en cause les personnes qui ont présenté le résumé, y compris toute traduction de celui-ci, mais seulement si le résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir ou non dans les valeurs mobilières.</p> <p>f) Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre</p>
<b>Information introductive</b>
<p><b>Nom et numéro d'identification international des valeurs mobilières</b></p> <p>Les Notes (les "Valeurs mobilières") offertes en vertu de ce Prospectus ont les numéros d'identification des valeurs mobilières suivants: ISIN/WKN : XS2011150781 / DC5PPK</p> <p><b>Coordonnées de l'émetteur</b></p> <p>L'Émetteur (avec le Legal Entity Identifier (LEI) 7LTWFZYICNSX8D621K86) a son siège social à Taunusanlage 12, 60325 Frankfurt am Main, République Fédéral d'Allemagne (téléphone: +49-69-910-00).</p> <p><b>Approbation du prospectus; autorité compétente</b></p> <p>Le Prospectus se compose d'une Note relative aux Valeurs mobilières et d'un Document d'Enregistrement.</p> <p>La Note relative aux Valeurs mobilières a été approuvée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier ("CSSF") le 29 mai 2020. L'adresse professionnelle de la CSSF est : 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Luxembourg (téléphone: +352(0) 26 251-1).</p> <p>Le Document d'Enregistrement a été approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier ("CSSF") le 6 avril 2020. L'adresse professionnelle de la CSSF est : 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Luxembourg (téléphone: +352 (0)26 251-1).</p>

Section B – Informations clés sur l'Émetteur
<b>Qui est l'émetteur des valeurs mobilières?</b>
<p><b>Domicile et forme juridique de l'émetteur</b></p> <p>Deutsche Bank Aktiengesellschaft (nom commercial: Deutsche Bank) est un établissement bancaire et une société anonyme de droit allemand et exerce par conséquent ses activités conformément au droit allemand. Le Legal Entity Identifier (LEI) de Deutsche Bank est 7LTWFZYICNSX8D621K86. La Banque a son siège social à Frankfurt am Main, Allemagne. Son siège social est situé à Taunusanlage 12, 60325 Frankfurt am Main, Allemagne.</p> <p><b>Activités principales de l'émetteur</b></p> <p>Les objectifs de la Deutsche Bank, tel que définis dans ses Statuts, comprennent la réalisation de toutes sortes d'opérations bancaires, la fourniture de services financiers et d'autres services et la promotion des relations économiques internationales. La Banque peut réaliser ces objectifs elle-même ou par l'intermédiaire de filiales et de sociétés affiliées. Dans la mesure où la loi le permet, la Banque est habilitée à effectuer toutes opérations et à prendre toutes mesures qui paraissent de nature à promouvoir les objectifs de la Banque, notamment l'acquisition et l'aliénation de biens immobiliers, l'établissement de succursales en Allemagne et à l'étranger, l'acquisition, la gestion et l'aliénation de participations dans d'autres entreprises, ainsi que la conclusion de contrats d'entreprise.</p> <p>La Deutsche Bank est organisée selon les segments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>— Banque de Financement d'entreprise? (« Corporate Bank » ou « CB »);</li><li>— Investissement Bancaire (« Investment Banking » ou « IB »);</li><li>— Banque Privée (« Private Bank » ou « PB »);</li><li>— Gestion d'Actifs (« Asset Management » ou « AM »);</li><li>— Unité de Libération du Capital (« Capital Release Unit » ou « CRU »); et</li><li>— Financement &amp; Autres (« Corporate &amp; Other » ou « C&amp;O »).</li></ul> <p>En outre, la Deutsche Bank dispose d'une couche organisationnelle nationale et régionale pour faciliter une mise en œuvre cohérente des stratégies mondiales.</p> <p>La Banque a des opérations ou des relations avec des clients existants et potentiels dans la plupart des pays du monde. Ces opérations</p>

et transactions sont réalisées à travers :

- des filiales et des succursales dans de nombreux pays ;
- des bureaux de représentation dans de nombreux autres pays ; et
- un ou plusieurs représentants chargés de servir les clients dans un grand nombre de pays supplémentaires.

#### Les principaux actionnaires de l'émetteur

La Deutsche Bank n'est ni directement ni indirectement détenue majoritairement ou contrôlée par une autre société, par un gouvernement ou par toute autre personne physique ou morale, séparément ou conjointement.

Conformément au droit allemand et aux Statuts de la Deutsche Bank, même si la Banque peut avoir des actionnaires importants à tout moment, elle ne peut leur donner des droits de vote différents de ceux des autres actionnaires.

La Deutsche Bank n'a pas connaissance d'accords qui pourraient, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle de la société.

La Loi allemande sur le Commerce des Valeurs mobilières (*Wertpapierhandelsgesetz*) exige que les investisseurs dans des sociétés cotées en bourse dont les investissements atteignent certains seuils notifient ce changement à la société et à l'Autorité de Supervision Financière Fédérale allemande (*Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht*) dans un délai de quatre jours ouvrables. Le seuil minimum de notification est de 3 % du capital social émis avec droit de vote de la société. À la connaissance de la Banque, seuls six actionnaires détiennent plus de 3 % des actions de la Deutsche Bank ou à qui sont attribués plus de 3 % des droits de vote, et aucun de ces actionnaires ne détient plus de 10 % des actions ou des droits de vote de la Deutsche Bank.

#### Identité des principaux directeurs généraux de l'émetteur

Les principaux directeurs généraux de l'émetteur sont membres du Conseil d'Administration de l'émetteur. Il s'agit de : Christian Sewing, Karl von Rohr, Fabrizio Campelli, Frank Kuhnke, Bernd Leukert, Stuart Wilson Lewis, James von Moltke, Christiana Riley et Werner Steinmüller.

#### Identité des commissaires aux comptes de l'Émetteur

Jusqu'au 31 décembre 2019, le commissaire aux comptes indépendant pour la période couverte par les informations financières historiques de la Deutsche Bank est KPMG Aktiengesellschaft Wirtschaftsprüfungsgesellschaft ("KPMG"). KPMG est membre de la chambre des experts-comptables (*Wirtschaftsprüferkammer*). À partir du 1er janvier 2020, Ernst & Young GmbH Wirtschaftsprüfungsgesellschaft ("EY") a été nommé commissaire aux comptes indépendant. EY est membre de la chambre des experts-comptables (*Wirtschaftsprüferkammer*).

#### Quelles sont les informations financières clés concernant l'émetteur ?

Les informations financières clés comprises dans les tableaux ci-dessous à partir du et pour les années financières closes le 31 décembre 2018 et 31 décembre 2019 ont été extraites des états financiers consolidés audités préparés conformément aux IFRS au 31 décembre 2019. Les informations financières clés comprises dans les tableaux ci-dessous à partir du 31 mars 2020 et pour les trois mois clos le 31 mars 2020 et 31 mars 2019 ont été extraites des informations financières intermédiaires consolidées non auditées à partir du 31 mars 2020.

Compte de résultat (en millions d'Euro)	Trois mois clos le 31 mars 2020 (non audités)	Exercice clos le 31 décembre 2019	Trois mois clos le 31 mars 2019 (non audités)	Exercice clos le 31 décembre 2018
Chiffre d'affaires net	3.251	13.749	3.355	13.316 <sup>1</sup>
Commissions et honoraires	2.439	9.520	2.382	10.039
Provision pour pertes sur créances irrécouvrables	506	723	140	525
Gains (pertes) nets sur les actifs/passifs financiers à la juste valeur par le biais de bénéfice ou perte	395	193	717	1.209 <sup>2</sup>
Bénéfice (perte) avant impôts	206	(2.634)	292	1,330
Bénéfice (perte)	66	(5.265)	201	341
<b>Bilan</b> (montants en millions d'Euro)	<b>31 mars 2020 (non audités)</b>	<b>31 décembre 2019</b>	<b>31 décembre 2018</b>	
Total de l'actif	1.491.203	1.297.674	1.348.137	
Dette senior	100.674	101.187	108.389	
Dette subordonnée	7.203	6.934	6.717	
Prêts au coût amorti	454.518	429.841	400.297	
Dépôts	566.910	572.208	564.405	

<sup>1</sup> Tel qu'ajusté au 31 mars 2020.

<sup>2</sup> Tel qu'ajusté au 31 mars 2020.

Total des capitaux propres	63.360	62.160	68.737
Ratio des fonds propres Common Equity Tier 1	12,8%	13.6 %	13.6 %
Ratio total des fonds propres	16,6%	17.4 %	17.5 %
Ratio de levier (à pleine charge)	4,0%	4.2 %	4.1 %

#### Quels sont les risques clés spécifiques à l'émetteur?

L'Émetteur est soumis aux risques clés suivants :

**Environnement macroéconomique, géopolitique et de marché :** En tant que banque d'investissement mondiale possédant une importante franchise de clientèle privée, nos activités sont sensiblement affectées par les conditions macroéconomiques et financières des marchés mondiaux. Il existe des risques importants qui pourraient affecter négativement les résultats d'exploitation et la situation financière de certaines de nos activités ainsi que nos plans stratégiques, notamment la détérioration des perspectives économiques pour la zone euro et le ralentissement des marchés émergents, les tensions commerciales entre les États-Unis et la Chine ainsi qu'entre les États-Unis et l'Europe, les risques d'inflation, les risques liés au Brexit et les risques géopolitiques. En outre, en raison des risques posés par la pandémie COVID 19, nous pourrions être sérieusement affectés par un ralentissement prolongé de la conjoncture économique locale, régionale ou mondiale.

**Entreprises et Stratégie :** Nos résultats d'exploitation et notre situation financière continuent de subir les effets négatifs de l'environnement de marché difficile, des conditions macroéconomiques et géopolitiques incertaines, de la baisse des niveaux d'activité des clients, de la concurrence et de la réglementation accrues, et de l'impact immédiat de nos décisions stratégiques. Si nous ne parvenons pas à améliorer notre rentabilité alors que nous continuons à faire face à ces vents contraires, nous pourrions ne pas être en mesure de répondre à nombre de nos aspirations stratégiques, et nous pourrions avoir des difficultés à maintenir le capital, la liquidité et le levier financier aux niveaux attendus par les acteurs du marché et nos régulateurs.

**Régulation et Supervision :** Les réformes réglementaires adoptées et proposées en réponse aux faiblesses du secteur financier, ainsi que le renforcement de la surveillance réglementaire de manière plus générale, ont eu et continuent d'avoir un impact important sur nous et peuvent nuire à nos activités et à notre capacité à exécuter nos plans stratégiques. Les régulateurs compétents peuvent nous interdire de verser des dividendes ou des paiements sur nos instruments de capital réglementaire ou prendre d'autres mesures si nous ne nous conformons pas aux exigences réglementaires.

**Augmentation des Besoins en Capitaux :** Les changements réglementaires et législatifs nous obligent à maintenir un capital accru et une dette remboursable par anticipation (dette qui peut être remboursée par résolution) et à respecter des exigences de liquidité plus strictes. Ces exigences peuvent affecter de manière significative notre modèle d'entreprise, notre situation financière et nos résultats d'exploitation ainsi que l'environnement concurrentiel en général. Toute perception du marché selon laquelle nous pourrions ne pas être en mesure de répondre à nos exigences en matière de capital ou de liquidité avec un tampon adéquat, ou que nous devrions maintenir un capital ou une liquidité supérieur à ces exigences ou encore un autre manquement à ces exigences pourrait intensifier l'effet de ces facteurs sur nos activités et nos résultats.

**Environnement de Contrôle Interne :** Un environnement de contrôle interne solide et efficace et une infrastructure adéquate (comprenant des personnes, des politiques et des procédures, des tests de contrôle et des systèmes informatiques) sont nécessaires pour garantir que nous menons nos activités en conformité avec les lois, les règlements et les attentes en matière de contrôle qui nous sont applicables. Nous avons identifié la nécessité de renforcer notre environnement et notre infrastructure de contrôle interne et avons lancé des initiatives pour y parvenir. Si ces initiatives n'aboutissent pas ou sont retardées, notre réputation, notre position réglementaire et notre situation financière pourraient en être affectées de manière significative, et notre capacité à réaliser nos ambitions stratégiques pourrait être compromise.

**Litiges, Questions relatives à l'Application de la Réglementation et Enquêtes :** Nous opérons dans un environnement hautement et de plus en plus réglementé et litigieux, ce qui nous expose potentiellement à des responsabilités et à d'autres coûts, dont les montants peuvent être substantiels et difficiles à estimer, ainsi qu'à des sanctions légales et réglementaires et à une atteinte à la réputation. Nos filiales et nous-mêmes sommes impliqués dans divers litiges, y compris des actions civiles collectives, des procédures d'arbitrage et d'autres litiges avec des tiers, ainsi que des procédures réglementaires et des enquêtes menées par les autorités civiles et pénales dans des juridictions du monde entier.

#### Section C – Informations clés sur les valeurs mobilières

##### Quelles sont les principales caractéristiques pour les valeurs mobilières?

###### Type de valeurs mobilières

Les Valeurs mobilières sont des *Notes*.

###### Catégorie de valeurs mobilières

Les Valeurs mobilières seront représentées par un titre global (le "**Titre Global**"). Aucune Valeur mobilière définitive ne sera émise. Les Valeurs mobilières seront émises au porteur.

###### Les numéro(s) d'identification des Valeurs mobilières des valeurs mobilières

ISIN: XS2011150781 / WKN:DC5PPK

###### Droit applicable aux valeurs mobilières

Les Valeurs mobilières seront gouvernées par le droit allemand. La constitution des Valeurs mobilières peut être régie par les lois de la juridiction de l'Agent de Compensation.

###### Restrictions à la libre transférabilité des valeurs mobilières

Chaque Valeur mobilière est transférable conformément au droit applicable et à toutes les règles et procédures de l'Agent de Compensation par l'intermédiaire des livres duquel cette Valeur mobilière est transférée.

### Statut des valeurs mobilières

Les Valeurs mobilières constituent des engagements privilégiés non garantis et non subordonnés de l'Émetteur, de même rang entre eux et de même rang que tous les autres engagements privilégiés non garantis et non subordonnés de l'Émetteur, sous réserve, toutefois, des priorités légales conférées à certains engagements privilégiés non garantis et non subordonnés en cas de Mesures de Résolution imposées à l'Émetteur ou en cas de dissolution, de liquidation, d'Insolvabilité, de concordat ou d'autres procédures visant à éviter l'Insolvabilité de, ou contre, l'Émetteur.

### Classement des valeurs mobilières

Le classement des engagements de l'Émetteur en cas d'insolvabilité ou d'imposition de Mesures de Résolution, telles qu'un renflouement, est déterminé par le droit allemand. Les Valeurs mobilières sont des passifs privilégiés non garantis et non subordonnés qui auraient un rang supérieur au capital réglementaire de l'Émetteur, à ses passifs subordonnés et à ses passifs non garantis et non subordonnés non privilégiés. Les engagements en vertu des Valeurs mobilières sont de même rang que les autres engagements privilégiés non garantis et non subordonnés de l'Émetteur, y compris, mais sans s'y limiter, les produits dérivés, les produits structurés et les dépôts non protégés. Les engagements en vertu des Valeurs mobilières sont de rang inférieur aux engagements protégés en cas d'insolvabilité ou exclus des Mesures de Résolution, tels que certains dépôts protégés.

### Droits attachés aux valeurs mobilières

Les Valeurs mobilières donnent aux détenteurs de ces Valeurs mobilières, lors du rachat ou de l'exercice, sous réserve d'une perte totale, le droit de réclamer le paiement d'un montant en espèces. Les Valeurs mobilières donnent également droit au paiement d'un coupon.

Pour chaque Date d'observation du coupon, un paiement du coupon sera effectué à la Date de paiement du coupon suivante.

Le montant du coupon payé à une Date de paiement du coupon dépend de la valeur, du prix ou du niveau du Sous-Jacent à la Date d'observation du coupon tombant immédiatement avant cette Date de paiement du coupon et du fait que cette Date d'observation du coupon tombe plus tôt ou plus tard dans la durée de la Note.

Le paiement du coupon à une Date de paiement du coupon sera calculé comme suit : (i) le Montant nominal, multiplié par (ii) le Facteur de participation, multiplié par (iii) un divisé par le Diviseur du coupon, et ensuite multiplié par (iv) le Niveau de référence du Sous-Jacent à la Date d'observation du coupon tombant immédiatement avant cette Date de paiement du coupon, divisé par le Niveau de référence initial du Sous-jacent, moins un (le "**Rendement du Sous-jacent**"). Le paiement du coupon ne sera pas inférieur au Montant minimum et ne sera pas supérieur au Montant maximum.

Le Diviseur du coupon peut être différent pour chaque Date d'observation du coupon, et le Diviseur du coupon peut être plus élevé pour les Dates d'observation du coupon ultérieures, ce qui résultera en une réduction proportionnelle plus importante des paiements de coupon pour les Dates de paiement du coupon qui tombent plus tard dans le temps.

Dates d'observation du coupon	23 juillet 2021, 22 juillet 2022, 24 juillet 2023, 24 juillet 2024, 24 juillet, 2025, 24 juillet 2026, 23 juillet 2027, 24 juillet 2028, 24 juillet 2029 et 24 juillet 2030
Diviseur du coupon	Pour la Date d'observation du coupon prévue de tomber le (i) 23 juillet 2021, 1, (ii) 22 juillet 2022, 2, (iii) 24 juillet 2023, 3 (iv) 24 juillet 2024, 4, (v) 24 juillet 2025, 5, (vi) 24 juillet 2026, 6 (vii) 23 juillet 2027, 7, (viii) 24 juillet 2028, 8, (ix) 24 juillet 2029, 9 (x) 24 juillet 2030, 10.
Niveau de référence initial	Le Niveau de référence à la Date d'évaluation initial
Date d'évaluation initial	31 juillet 2020
Montant maximum	45,00 EUR
Montant minimum	Zero
Facteur de participation	100 pour cent
Niveau de référence	La valeur nette de l'actif officielle du Sous-Jacent pour un jour donné
Date de paiement du coupon	30 juillet 2021, 29 juillet 2022, 31 juillet 2023, 31 juillet 2024, 31 juillet 2024, 31 juillet 2025, 31 juillet 2026, 30 juillet 2027, 31 juillet 2028 et 31 juillet 2029 ou, dans chaque cas, au plus tard, le cinquième Jour ouvrable suivant la Date d'observation du coupon précédent immédiatement cette date, et la Date de règlement.
Date de règlement et de remboursement	La dernière date entre (a) 31 juillet 2030, et (b) le cinquième Jour ouvrable après la dernière Date d'observation du coupon.

Les Valeurs mobilières remboursées à la Date de règlement à un montant en espèces égal à 100 pour cent du montant nominal (étant 1.000 EUR par Valeur mobilière) (le "**Montant nominal**"). Le remboursement n'est pas garanti par un tiers, mais uniquement assuré par l'Émetteur et dépend donc de la capacité de l'Émetteur à remplir ses obligations de paiement : un Jour de règlement CIBLE et un jour où les banques commerciales et les marchés des changes règlent les paiements et sont ouverts aux activités générales (y compris les opérations de change et les dépôts en devises) à Francfort-sur-le-Main, Londres et Paris et où chaque Agent de

compensation est ouvert	
Nombre de Valeurs mobilières:	jusqu'à 50.000.000 EUR
Devise:	EUR Euro
Nom et adresse de l'Agent payeur:	Deutsche Bank AG, Luxembourg Branch 2 Boulevard Konrad Adenauer 1115 Luxembourg Luxembourg
Nom et adresse de l'Agent de Calcul	Deutsche Bank AG Taunusanlage 12 60325 Frankfurt am Main Allemagne
<i>Sous-Jacent</i>	Type : Fund Share  Nom : R-co Valor Balanced - C EUR  Bloomberg page : RCOVBCE FP <Equity>  Source de référence : tel que défini au §5(5)(i) des Conditions Générales  Devise de référence : EUR  ISIN : FR0013367265  Jour ouvrable du Fonds : applicable
Des informations sur la performance historique et actuelle du Sous-Jacent et sa volatilité peuvent être obtenues sur la page Bloomberg RCOVBCE FP <Equity> comme indiqué pour chaque valeur mobilière ou élément composant le Sous-Jacent.	
<b>Limites aux droits attachés aux Valeurs mobilières</b>	
Dans les conditions définies dans les Conditions Générales, l'Émetteur est autorisé à résilier les Valeurs mobilières et à modifier les Conditions Générales.	
<b>Où les valeurs mobilières seront-elles négociées ?</b>	
Une demande a été introduite pour l'inscription des Valeurs mobilières à la cote officielle de la Bourse de Luxembourg et leur négociation sur le Marché Réglementé de la Bourse de Luxembourg, qui est un marché réglementé au sens de la Directive 2014/65/EU (telle que modifiée), cette inscription devant prendre effet au plus tôt à la Date d'Emission. Aucune garantie ne peut être donnée que cette demande d'inscription et d'admission à la négociation sera accordée (ou, si elle l'est, qu'elle le sera avant la Date d'Emission).	
<b>Quels sont les risques clés spécifiques aux valeurs mobilières?</b>	
<b>Risques à l'échéance</b>	
Le Paiement du coupon à une Date de paiement du coupon dépend (i) du Montant nominal, multiplié par (ii) le Facteur de participation, multiplié par (iii) le Rendement du Sous-Jacent à la Date d'observation du coupon précédant immédiatement cette Date de paiement du coupon, multiplié encore par (iv) un divisé par le Diviseur du coupon pertinent pour cette Date d'observation du coupon.	
Le Diviseur du coupon peut être différent pour chaque Date d'observation du coupon, et peut être plus élevé pour les Dates d'observation du coupon ultérieures, ce qui entraînera une réduction proportionnelle plus importante des Paiements du coupon pour les Dates de paiement du coupon tombant plus tard dans le temps pendant la durée de la Note.	
Par conséquent, même si le Niveau de référence du Sous-Jacent à une Date d'observation du coupon ultérieure est supérieur à son Niveau de référence à la (aux) Date(s) d'observation du coupon antérieure(s), un investisseur pourrait recevoir le Paiement du Coupon minimum à la Date de paiement du coupon suivante.	
Il est donc possible que le total des Paiements du coupon effectués pendant la durée de la Note soit le total des Paiements du coupon minimums effectués à chaque Date de paiement du coupon. Si cela se produit, alors qu'un investisseur recevra à la Date de règlement 100 pour cent du montant nominal de chaque Note (sous réserve du risque de crédit de l'Émetteur), l'investisseur ne recevra aucun rendement au-delà de ce montant et des coupons reçus à la Date de règlement et avant celle-ci.	
<b>Risques liés aux Perturbations du marché</b>	
Sous réserve que certaines conditions soient remplies, l'Agent de calcul peut déterminer qu'une Perturbation du marché s'est produite. Cela signifie que le prix ou le niveau du Sous-Jacent ne peut être déterminé, au moins temporairement. Des Perturbations du marché peuvent se produire sur une bourse pertinente pour le Sous-jacent, notamment en cas d'interruption des transactions. Cela peut avoir un effet sur le moment de l'évaluation et peut retarder les paiements ou le règlement des Valeurs mobilières.	

### **Risques liés aux Événements d'ajustement et de résiliation**

Sous réserve que certaines conditions soient remplies, l'Émetteur peut remplacer les Sous-Jacents, ajuster les Termes finaux ou résilier les Valeurs mobilières. En cas de résiliation, l'Émetteur paiera, généralement avant la date de règlement prévue des Valeurs mobilières, un montant déterminé par l'Agent de calcul. Ce montant peut être sensiblement inférieur à l'investissement initial d'un investisseur dans les Valeurs mobilières et, dans certaines circonstances, peut être nul.

Tout ajustement ou résiliation des Valeurs mobilières ou remplacement d'un Sous-Jacent peut entraîner une perte de valeur des Valeurs mobilières ou peut, à l'échéance, entraîner la réalisation de pertes ou même la perte totale du montant investi. Il n'est pas non plus exclu qu'une mesure d'ajustement se révèle ultérieurement incorrecte ou désavantageuse pour les Détenteurs de valeurs mobilières. Un Détenteur de valeur mobilière pourrait également se retrouver dans une situation économique plus défavorable par la mesure d'ajustement qu'avant cette mesure.

### **Risques liés au Sous-Jacent**

Le risque de marché est le facteur de risque le plus important dans le cas de tous les types de Sous-Jacents. Un investissement dans des Valeurs mobilières liées à un Sous-Jacent quelconque peut comporter des risques de marché similaires à un investissement direct dans la part de fonds concernée.

La performance des Valeurs mobilières dépend de la performance du prix ou du niveau du Sous-Jacent et donc de la valeur de l'option incorporée. Cette valeur peut être soumise à des fluctuations importantes pendant la durée de l'option. Plus la volatilité du Sous-Jacent est élevée, plus l'intensité prévue de ces fluctuations est importante. Les changements de prix ou de niveau du Sous-Jacent affecteront la valeur des Valeurs mobilières, mais il est impossible de prévoir si le prix ou le niveau du Sous-Jacent augmentera ou diminuera.

Les Détenteurs de valeurs mobilières supportent donc le risque d'une performance défavorable du Sous-Jacent, qui peut entraîner une perte de valeur des Valeurs mobilières ou une réduction du montant en espèces, jusqu'à la perte totale incluse.

### **Taux de change / risques de change**

Un investissement dans les Valeurs mobilières implique des risques de change et/ou de liquidité, si la Devise de règlement des Valeurs mobilières est différente de la devise de la juridiction d'origine du Détenteur de valeurs mobilières. Outre le risque d'une évolution défavorable de l'Instrument sous-jacent, il existe le risque d'une perte de valeur du taux de change concerné qui peut, respectivement, compenser toute évolution favorable de l'Instrument sous-jacent.

### **Les Valeurs mobilières peuvent être non liquides**

Il n'est pas possible de prévoir si et dans quelle mesure un marché secondaire peut se développer pour les Valeurs mobilières ou à quel prix les Valeurs mobilières seront négociées sur le marché secondaire ou si ce marché sera liquide. Dans la mesure où et tant que les Valeurs mobilières sont cotées ou admises à la négociation sur une bourse de valeurs, aucune garantie n'est donnée qu'une telle cotation ou admission à la négociation sera maintenue. Une plus grande liquidité ne résulte pas nécessairement d'une cotation ou d'une admission à la négociation.

Si les Valeurs mobilières ne sont pas cotées ou admises à la négociation sur une bourse de valeurs ou un système de cotation, il peut être plus difficile d'obtenir des informations sur les prix des Valeurs mobilières et la liquidité des Valeurs mobilières peut être affectée. La liquidité des Valeurs mobilières peut également être affectée par les restrictions sur les offres et les ventes de Valeurs mobilières dans certaines juridictions.

Même lorsqu'un investisseur est en mesure de réaliser son investissement dans les Valeurs mobilières en les vendant, il peut le faire à une valeur nettement inférieure à celle de son investissement initial dans les Valeurs mobilières. Selon la structure des Valeurs mobilières, la valeur de réalisation peut être nulle (0) à tout moment, ce qui signifie une perte totale du capital investi. En outre, une commission de transaction peut être due pour la vente des Valeurs mobilières.

### **Bail-in réglementaire et autres Mesures de Résolution**

Les lois permettent à l'autorité de résolution compétente de prendre également des mesures concernant les Valeurs mobilières. Ces mesures peuvent avoir un effet négatif sur les Détenteurs de valeurs de mobilières.

Si les conditions légales sont remplies en ce qui concerne l'Émetteur, la CSSF, en tant qu'autorité de résolution, peut, en plus d'autres mesures, déprécier les créances des Détenteurs de valeurs mobilières, en partie ou en totalité, ou les convertir en actions de l'Émetteur ("**Mesures de Résolution**"). Les autres Mesures de Résolution disponibles comprennent (mais ne sont pas limitées au) transfert des Valeurs mobilières à une autre entité, la modification des termes et conditions des Valeurs mobilières (y compris, mais sans s'y limiter, la modification de l'échéance des Valeurs mobilières) ou l'annulation des Valeurs mobilières. L'autorité de résolution compétente peut appliquer les Mesures de Résolution individuellement ou en combinaison avec d'autres mesures.

Si l'autorité de résolution prend des Mesures de Résolution, les Détenteurs de valeurs mobilières supportent le risque de perdre leurs créances sur les Valeurs mobilières. Cela inclut notamment leurs demandes de paiement du montant en espèces ou du montant de rachat ou de livraison de l'objet de livraison.

## **Section D – Informations clés sur l'offre de valeurs mobilières au public et/ou l'admission à la négociation sur un marché réglementé**

### **Dans quelles conditions et selon quel calendrier puis-je investir dans cette valeur mobilière**

#### **Conditions générales et calendrier prévisionnel de l'offre**

##### **Période d'offre**

L'offre des Valeurs mobilières débute le 15 juin 2020 et se termine à la clôture du 28 juillet 2020 (fin du marché primaire). En tout état de cause, l'offre se termine à l'expiration de la validité du Prospectus, à moins qu'un autre prospectus ne prévoie la poursuite de l'offre.

L'Émetteur se réserve le droit, pour quelque raison que ce soit, de réduire le nombre de Valeurs mobilières offertes.

##### **Annulation de l'émission des Valeurs mobilières**

L'Émetteur se réserve le droit, pour quelque raison que ce soit, d'annuler l'émission des Valeurs mobilières.

**Clôture anticipée de la période d'offre des Valeurs mobilières**

L'Émetteur se réserve le droit, pour quelque raison que ce soit, de clôturer la Période d'offre de manière anticipée.

**Catégories d'investisseurs potentiels auxquels les Valeurs mobilières sont offertes et si la ou les tranches ont été réservées à certains pays**

Les investisseurs qualifiés au sens du Règlement Prospectus et les investisseurs non qualifiés.

L'offre peut être faite en Belgique à toute personne qui remplit toutes les autres conditions d'investissement énoncées dans la Note relative aux Valeurs mobilières ou autrement déterminées par l'Émetteur et/ou les Intermédiaires financiers concernés. Dans les autres pays de l'EEE, l'offre ne sera faite qu'en vertu d'une exemption prévue par le Règlement Prospectus.

**Prix d'émission**

102.00 pour cent du Montant nominal par Note

**Montant de tous les frais et taxes spécifiquement imputés au souscripteur ou à l'acheteur**

Frais inclus dans le prix (par Valeur mobilière):	coûts d'entrée ex-ante:	4,34 EUR	
	coûts de sortie ex-ante:	3,34 EUR	
	les frais de fonctionnement sur une base annuelle ex-ante:		Sans Objet
Autres dépenses et taxes :	aucune		

**Détails de l'admission à la négociation sur un marché réglementé**

Aucune demande d'admission des Valeurs mobilières sur le marché réglementé d'une bourse n'a été présentée.

**Pourquoi ce Prospectus est-il produit?**

**Raisons de l'offre**

Les raisons de l'offre sont la réalisation de bénéfices et la couverture de certains risques.

**Conflits d'intérêts importants liés à l'offre ou à l'admission à la négociation**

À l'exception du distributeur en ce qui concerne les frais, à la connaissance de l'Émetteur, aucune personne impliquée dans l'émission des Valeurs mobilières n'a d'intérêt matériel dans l'offre.